



ACCEPTATION DE LA DONATION

DE Madame Renée MARCOT ~ domiciliée 22 rue du Général Joseph Paradis
à THIAVILLE-SUR-MEURTHER et de Monsieur Georges GERARD ~
domicilié 1 bis rue de Bellevue à THIAVILLE-SUR-MEURTHER AU
PROFIT DU MUSEE PIERRE-NOËL DE SAINT-DIE-des-VOGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017/01/06 du 2 janvier 2017, reçue par les services de la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges en date du 6 janvier 2017, par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame Renée MARCOT, domiciliée 22 rue du Général Joseph Paradis 54120 Thiaville-sur-Meurthe et Monsieur Georges GERARD, domicilié 1 bis rue de Bellevue 54120 Thiaville-sur-Meurthe, ont décidé d'offrir en donation onze éléments d'uniforme de gendarme et de chasseur alpin au musée de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant que cette donation n'est grevée ni de conditions ni de charges,

ARRETE

Article 1^{er}: La donation de onze éléments d'uniforme (vestes, cape, képis, sacoche, guêtres) de gendarme et de chasseur alpin, conformément à l'annexe ci-jointe, pour une valeur totale estimée à 405 euros, est acceptée au profit du Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges.

Désignation	Datation	Estimation
Cape de gendarme	Vers 1940	20€
Ensemble comprenant un képi de gendarme, un képi et un calot de chasseur alpin	Vers 1930-1940	80€
Sacoche de gendarme	Vers 1930-1940	40€
Guêtres de gendarme	Vers 1930-1940	15€
Deux vestes de gendarme	Vers 1930-1940	100€ chacune
Deux ceinturons de veste de gendarme	Vers 1930-1940	20€ chacun
Tarte (béret) de chasseur alpin	Vers 1950-1980	10€

Article 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire et un extrait sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 4 juin 2019
Le Président,
David VALENCE

